Consultation sur le développement durable de la production porcine au Québec

6211-12-007



Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec

Question posée à la commission Réponse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Titre : Coût de la traçabilité			
Audience Séances thématiques	Date: 5 novembre 2002		Lieu: Joliette
Référence BAPE: - Trans 12 - Lignes 1633 à 1663		Référence MAPAQ	:

## Question

Quel est le coût par animal d'implantation d'un système de traçabilité et quels sont les bénéfices économiques d'implanter un tel système ?

Réponse du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le cheptel du Québec, tout comme celui du Canada, jouit d'un statut sanitaire enviable. En effet, il est exempt des maladies ayant des impacts économiques importants, comme la fièvre aphteuse, l'encéphalopathie spongiforme bovine et la peste porcine. Par contre, d'autres pays doivent composer avec ces maladies. Plusieurs d'entre eux ont donc mis en place des système d'identification et de suivi des mouvements des différentes espèces animales. Comme le Québec n'est pas à l'abri de l'introduction de telles maladies sur son territoire, il doit se doter de système de traçabilité dans les meilleurs délais.

Les coûts d'implantation d'un système de traçabilité des animaux dépendent du mode d'identification choisi, de la saisie des informations et de leur transmission dans une base de donnée centralisée. Certaines maladies pouvant affecter plus d'une espèce animale, et dans certains cas avoir une incidence sur la santé publique, l'identification et le suivi des mouvements des diverses espèces animales constituent un objectif à atteindre.

Lors du Rendez-vous de mi-parcours des décideurs en octobre 2001, il a été convenu d'accorder la priorité au secteur bovin pour l'implantation de la traçabilité. Le Règlement sur l'identification des animaux d'espèce bovine a conséquemment été édicté en mars 2002. Des démarches sont en cours afin de compléter le système de traçabilité de l'abattoir jusqu'à l'assiette du consommateur d'ici 2005.

En ce qui concerne la traçabilité pour le secteur porcin, le choix d'un identifiant n'est pas encore fait. Il faut tenir compte des particularités propres à cette espèce : en effet, l'identifiant retenu pour les bovins ne sera pas nécessairement celui qui conviendra pour le porc. Le coût de l'identifiant par rapport à la valeur commerciale de l'animal doit aussi être pris en considération. Enfin, il reste aussi à évaluer comment seront enregistrés les déplacements de ces animaux.

Présentement une évaluation théorique des différentes méthodes d'identification a été réalisée. Un projet-pilote permettant d'évaluer sur le terrain quelle méthode d'identification pourrait convenir devrait être complété en juin 2003. L'évaluation des coûts ne pourra être effectuée que lorsque l'on connaîtra l'identifiant pouvant répondre à certaines exigences (facilité de pose, facilité de lecture, % rétention élevé, coût faible par rapport à la valeur de l'animal, difficulté de falsification, etc.).

La mise en place de systèmes de traçabilité apporte de nombreux bénéfices économiques :

- ➤ Reconnaissance d'une zone indemne de maladie advenant l'introduction d'une maladie sur le territoire canadien (concept de régionalisation de l'Office international des épizooties);
- Amélioration de la rapidité d'intervention lors de détection de résidus chimiques ou de pathogènes dans une carcasse;
- > Maintien de la compétitivité du secteur, étant donné que certains pays se sont déjà dotés de systèmes de traçabilité.

La Coalition canadienne pour la santé des animaux a réalisé une étude d'impacts économiques d'une épidémie potentielle de la fièvre aphteuse au Canada. Cette étude est disponible pour consultation sur internet à l'adresse suivante : http://www.animalhealth.ca/Foot&MouthExeSumFrench.pdf.

Le secrétariat de l'Organisation mondiale des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a aussi publié une étude intitulée : «Maladies animales : répercussions sur le commerce international de la viande», dans laquelle on retrouve une analyse des coûts directs et indirects des récentes épizooties.

T:\LOIS\BAPE traçabilité porc\_fiche\_résumé\_2.doc